DOSSIER DE PRESSE

Conseil communautaire

Jeudi 25 mars 2021

Contact presse : Yohan Letertre
Attaché de presse ■ Cabinet du Président
y.letertre@agglo-pvm.fr ■ Tél. : 01 60 37 24 11

Ordre du jour du Conseil communautaire

1) Nomination d'un secrétaire de séance
2) Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 4 février 2021
3) Relevé des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation d'attribution pour la période du 29 janvier 2021 au 11 mars 2021
4) Conseil de développement : conditions et modalités de consultation
5) Approbation du projet de territoire de la CAPVM
6) Approbation des statuts de la Maison intercommunale de l'insertion et de l'emploi de Paris – Vallée de la Marne
7) Désignation des représentants de la CAPVM à la Maison intercommunale de l'insertion et de l'emploi de Paris – Vallée de la Marne
8) Désignation des représentants de la CAPVM à la Commission consultative de l'environnement (CCE) auprès de l'aérodrome de Lognes - Emerainville
9) Désignation du représentant de la CAPVM à la Commission consultative de l'environnement (CCE) auprès de l'aérodrome de Chelles - Le Pin
10) Budget primitif principal – Exercice 2021
11) Budget primitif annexe Assainissement Val Maubuée – Exercice 2021
12) Budget primitif annexe Assainissement Marne et Chantereine – Exercice 2021
13) Budget primitif annexe Assainissement Brie francilienne – Exercice 2021
14) Budget primitif annexe Eau – Exercice 2021
15) Budget primitif annexe Restaurant communautaire – Exercice 2021
16) Budget primitif annexe Immeuble de rapport – Exercice 2021
17) Budget primitif annexe Canalisation transport – Exercice 2021
18) Budget primitif annexe Office de tourisme – Exercice 2021
19) Budget primitif annexe Activités aquatiques – Exercice 2021
20) Vote des taux 2021 de la fiscalité directe locale
21) Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) appliquée par la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne sur le territoire de la commune de Pontault-Combault pour l'exercice 2021
22) Programme d'emprunt 2021
23) Attribution en 2021 d'une subvention d'investissement du budget principal vers le budget annexe « activité aquatique intercommunale » en vue de la construction du pole aquatique intercommunal à Champs sur Marne
24) Mise en place du télétravail
25) Fixation ou détermination du taux de promotion pour les avancements de grade
26) Fixation du taux pour l'accès à l'échelon spécial
27) Mise en oeuvre du décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale
28) Intégration d'enseignants EMOCH, conditions de recrutement :
29) Conditions de recrutement éducateur des APS
30) Conditions de recrutement chargé de mission alimentation durable
31) Conditions de recrutement d'un chargé d'études urbaines
32) Révision des grilles tarifaires du réseau des piscines et du Nautil
33) Adhésion au Réseau français villes-santé de l'OMS de la CAPVM
34) Conventions d'attribution de subvention aux associations d'accès au droit intervenant au sein du réseau des MJD pour l'année 2021
35) Attribution d'une subvention à l'association AIDES 77 pour l'année 2021

Ordre du jour du Conseil communautaire

36) Transfert du rôle de facilitateur des clauses sociales de l'association Ingénierie d'Insertion Nord-Ouest Seine et Marne (IINO77) à la Maison intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi de paris-vallée de la Marne (M2IE)
37) Règlement intérieur du réseau des conservatoires
38) Tarifs du réseau des conservatoires de Paris-Vallée de la Marne en raison de la crise sanitaire
39) Conditions d'obtention du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) et Théâtrales (DET) au sein du réseau des conservatoires de Paris-Vallée de la Marne
40) Adhésion de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne aux réseaux professionnels
41) Révision des statuts de l'Etablissement public de coopération culturelle «La Ferme du Buisson»
42) Fixation de la contribution financière à Etablissement public de coopération culturelle « La Ferme du Buisson », pour l'année 2021 : convention de participation financière
43) Attribution de subventions aux structures suivantes pour l'année 2021
44) Descartes Développement & Innovation : renouvellement de l'adhésion et convention d'attribution d'une subvention pour l'année 2021
45) Conventions d'attribution de subvention aux structures suivantes pour l'année 2021 :

a. Initiatives Nord Seine et Marne
b. France Active Seine-et-Marne Essonne
c. Réseau Entreprendre Seine & Marne

46) Protocole d'accord entre la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et l'EPAMARNE relatif à la dynamisation de la Zone d'Activités de PARIS-EST
47) Remise gracieuse de loyer de la société JFX à l'enseigne Bulle de jeux sur le budget annexe immeubles de rapport
48) Fonds résilience, avenant à la convention avec la région Ile-de-France
49) Adhésion à l'association « Réseau des collectivités territoriales pour l'économie solidaire » (RTES)
50) ZAI de Torcy - Protocole foncier entre la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et Stihl France
51) Prise de participation de la SEM Aménagement 77 dans deux sociétés commerciales – Projet ex-pépinière à Champs-sur-Marne
52) Convention d'attribution de subvention aux structures suivantes pour l'année 2021 :

a. Mission Locale de Paris-Vallée de la Marne
b. Mission Locale du Bassin Chellois
c. Ecole de la 2ème Chance
d. Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi de Paris-Vallée de la Marne (M2IE)

53) Remise gracieuse des loyers de la Mission Locale du bassin chellois sur le budget annexe immeuble de rapport
54) Adhésion à AMORCE (Association des collectivités territoriales et des professionnelles pour la gestion des déchets, des réseaux de chaleur et de froid, de l'énergie et de l'environnement)
55) Convention d'attribution d'une subvention aux associations suivantes pour l'année 2021 :

a. AGVRNV « La luciole Vairoise »
b. Chasse de Marne la Vallée
c. Ecout(é)cris

Ordre du jour du Conseil communautaire

d. Vivre autrement en Vallée de la Marne (VAVM)
e. Seine et Marne Environnement
f. Pensée(s) Sauvage(s)
g. Mi casa es tu casa
h. La Paume de terre
i. Planète Val-Maubuée
j. Le rucher Lognot

56) Charte de rétrocession des réseaux d'assainissement sur le territoire de la CAPVM
57) Convention d'utilisation de l'Eco Station Bus de Chelles entre Transdev/STBC, la CA PVM et les transporteurs
58) Levée d'option du crédit-bail entre la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et Dexia sur les locaux sis à Torcy, 5 cours de l'Arche-Guédon
59) Désaffectation et déclassement de la parcelle AC 158p1 à Torcy
60) Cession de la parcelle AC 158p1 à Torcy
61) Acquisition des parcelles AM 15, 21 et 36 dans la ZAI de Torcy auprès du Conseil départemental de Seine-et-Marne
62) Acquisition des parcelles AB 141, 142 et 243, rue de la Fosse aux Loups à Torcy
63) Evolution du règlement d'attribution des aides communautaires à l'amélioration du parc de logements privés
64) Convention d'attribution d'une subvention à Seine-et-Marne Environnement (PTRE Plateforme Territoriale)
65) Octroi d'une garantie d'emprunt à 3 F Seine-et-Marne pour l'acquisition en VEFA de 25 logements (PLUS/PLAI/PLS) sise ZAC des Coteaux de la Marne lot 5A à Torcy
a. Prêt n°117837
b. Prêt n°117838
66) Octroi d'une garantie d'emprunt à CDC HABITAT SOCIAL pour l'acquisition en VEFA de 18 logements (PLUS/PLAI/PLS) sise 4 rue d'Emery à Emerainville
67) Retrait de la décision n°191204 du Bureau communautaire du 5 décembre 2019 – Octroi d'une garantie d'emprunt à HABITAT 77 pour la construction de 87 logements (PLUS/PLAI/PLS) sise squares Cassart et Mendès-France à Pontault-Combault
68) Octroi d'une garantie d'emprunt à ICF LA SABLIERE pour l'acquisition en VEFA de 54 logements (PLUS/PLAI/PLS) sise 26-28 rue des Arcades Fleuries à Chelles
69) Octroi d'une garantie d'emprunt à RATP HABITAT pour l'acquisition en VEFA de 20 logements (PLUS/PLAI/PLS) sise 3 avenue Pierre Mendès-France à Noisiel

Conseil de développement de Paris-Vallée de la Marne

Créé par une délibération du 17 mai 2018, le Conseil de développement est un outil de participation citoyenne visant à initier un dialogue et un principe de partenariat entre les élus et la société civile.

Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs.

Le Conseil de développement de Paris-Vallée de la Marne est composé de 18 à 21 membres, nommés par le Président de Paris-Vallée de la Marne, et représentatifs des 12 communes de l'Agglomération. Les conseillers municipaux ne peuvent pas en faire partie. Les fonctions de membre du Conseil de développement ne sont pas rémunérées.

Il est consulté :

- Sur les documents de prospective et de planification résultant du projet de territoire
- Sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'EPCI .

La loi prévoit qu'après chaque renouvellement des conseils municipaux, les conditions et les modalités de mise en place du Conseil de développement doivent être débattues au niveau de l'Agglomération.

Projet de territoire 2021-2030

Suite à la fusion des 3 ex communautés d'agglomération, **un travail collectif de construction d'un projet de territoire pour Paris-Vallée de la Marne** a été mené : enquête téléphonique auprès des habitants, rencontres avec les maires, les vice-présidents, les acteurs économiques, saisine du conseil de développement…

Le projet de territoire fixe 10 priorités pour Paris-Vallée de la Marne sur la période 2021-2030 :

- Faire de Paris-Vallée de la Marne un territoire exemplaire de la transition écologique et de la lutte contre le changement climatique
- Prioriser les nouvelles mobilités et améliorer le maillage du territoire
- Un dynamisme économique qui doit être créateur d'emploi
- Renforcer l'attractivité de la Cité Descartes, pôle d'innovation et d'excellence de la ville durable
- Accueillir les Jeux Olympiques de Paris 2024 : un défi et une grande opportunité
- Conjuguer développement urbain, mixité sociale et qualité de vie
- Culture : évoluer et s'adapter aux nouveaux usages, aux nouvelles pratiques et aux nouvelles technologies
- Une grande ambition pour le sport : soutien au haut niveau et ouverture d'un centre aquatique intercommunal à la cité Descartes
- Améliorer significativement l'offre de soins en accompagnant les villes et les professionnels de santé dans leurs projets
- Réussir ensemble : définir ensemble l'identité de Paris-Vallée de la Marne

Consultez le projet de territoire sur le site internet de la CAPVM : www.agglo-pvm.fr

Le vote du budget 2021

Contexte d'élaboration du budget

Le budget primitif 2021 a été élaboré dans le respect de 4 grands principes

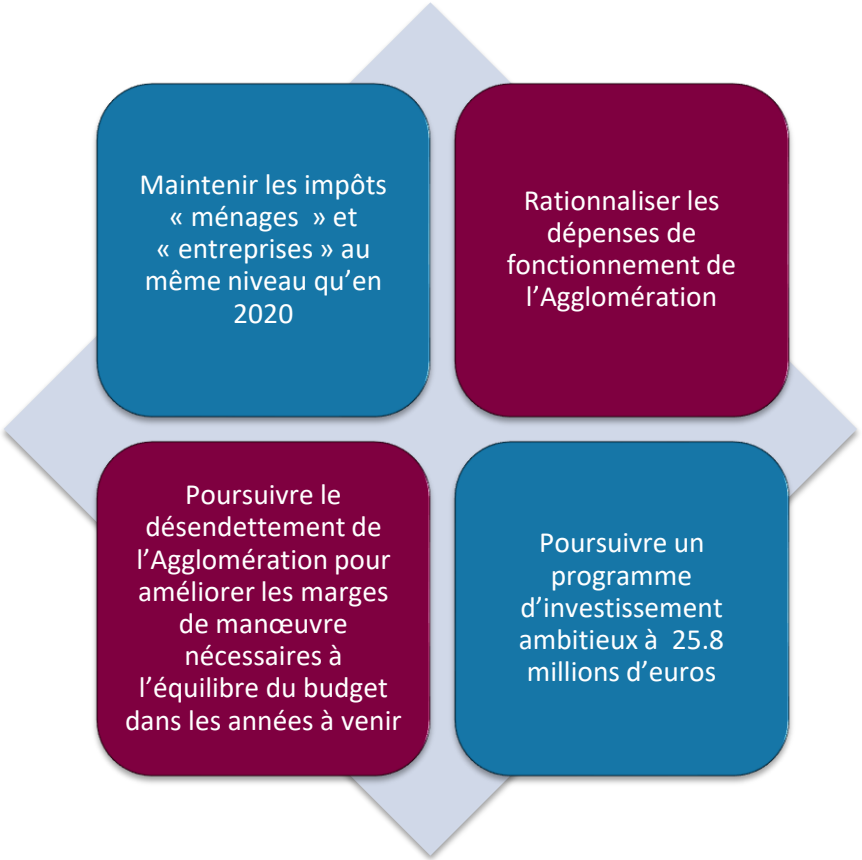

Impôts ménages

- Taxe d'habitation
- Taxe foncière sur les propriétés Bâties
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties

Impôts entreprises

- Cotisation foncière des entreprises

Le vote du budget 2021

Structure prévisionnelle du Budget primitif 2021

Recettes de fonctionnement : **138,4 Millions d'euros** (- 0,14% par rapport à 2020)

- Baisse de moitié par rapport à 2020 du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
- Effets de la crise sanitaire sur la taxe de séjour et les produits issus des services
- Poursuite de la baisse de la dotation d'intercommunalité versée par l'Etat (- 4,17% par rapport à 2020)

Dépenses de fonctionnement : **114,3 Millions d'euros** (- 0,19% par rapport à 2020)

- Baisse de 2,35% des charges à caractère général
- Baisse de 1,36% des charges de personnel
- Suppression des crédits alloués aux frais de fonctionnement des élus
- Des économies réalisées par l'agglomération en matière de charges financières (-5,42%).

Dépenses d'équipement : **25,9 Millions d'euros** (+ 5M€ par rapport à 2020)

Le budget 2021 est marqué par une forte incertitude financière, en raison de 4 événements majeurs :

- Les incidences financières de la crise sanitaire du Covid-19 sur les finances intercommunales (produits des services et taxe de séjour)
- La poursuite de la réforme de la fiscalité locale, en particulier la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales
- Les départs d'entreprises du territoire intercommunal et leurs conséquences sur les recettes fiscales
- L'évolution à venir du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
- La baisse des dotations de l'Etat : - 0.7 M€ entre 2020 et 2021 ; - 4.9 M€ entre 2016 et 2021

Le vote du budget 2021

Les dépenses d'équipement de 2021

Aménager le territoire, entretenir les infrastructures et favoriser les déplacements

- Aménagement parking silo au pôle gare RER de Noisiel 126 500 €
- Voirie et éclairage public 608 400 €
- Requalification du quartier de l'Arche Guédon 820 500 €
- Aménagement pôle gare de Chelles 160 000 €
- Aménagement pôle gare de Noisy-Champs 50 000 €
- Aménagement pôle gare de Torcy 114 400 €
- Aménagement en faveur des transports en commun 700 000 €
- Aménagement de pistes cyclables et étude 192 300 €

Animer le territoire

- Réalisation du centre aquatique intercommunal à Champs-sur-Marne 10 800 000 €
- Gros entretien des 4 piscines 575 500 €
- Travaux dans les conservatoires 742 000 €
- Travaux dans les médiathèques 386 840 €
- Travaux dans divers équipements culturels 598 400€
- Travaux à la Forge à son 330 000 €

Préserver l'environnement

- Plantation d'arbres et d'arbustes 50 000 €
- Aménagement des parcs, bords de Marne et aires de jeux 780 000 €
- Matériel pour les espaces verts 100 000 €
- Etudes 150 000 €

Favoriser l'emploi et l'insertion sociale, améliorer le cadre de vie et renforcer la solidarité

- Restructuration des plans d'eau et eaux pluviales 760 000 €
- Géothermie à la Cité Descartes 254 000 €
- Dispositifs d'aide au parc social 200 000 €
- Dispositifs d'aide au parc privé 120 000 €

Attractivité du territoire et développement économique

- Participation à la ZAC de Lamirault 1 000 000 €
- Travaux de gros entretien de voirie et d'éclairage public dans les ZAE 949 000 €
- Participation au fonds régional Résilience 150 000 €
- Aménagement de la ZAE de la Trentaine 460 000 €
- Redynamisation de la zone d'activités Paris Est 800 000 €
- Requalification de la Zone d'activités Jean Cocteau 102 400 €
- Participation pour la reconversion du site EDF 444 791 €
- Requalification de la ZAC du Petit Noyer 431 000 €

Développer, moderniser et entretenir les équipements de l'Agglomération

- Programme annuel de gros entretien des bâtiments 560 000 €
- Mise aux normes des bâtiments intercommunaux et des voiries pour les personnes handicapées 805 000 €
- Fonds de concours pour les communes 523 804 €
- Acquisition de mobiliers et de matériels 235 700 €

Le vote du budget 2021

Les subventions aux associations

Paris-Vallée de la Marne s'engage	Quelques exemples d'associations soutenues
Pour la culture	• EPCC de la Ferme du Buisson • Théâtre de Chelles • EMOCH • Collectif du Printemps du Jazz
Pour le développement économique	• Descartes Développement et Innovation • Initiative Nord Seine-et-Marne • Réseau Entreprendre Seine-et-Marne • France Active Seine-et-Marne Essonne
Pour l'emploi	• Missions locales • Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi • Ecole de la Deuxième Chance (E2C)
Pour la prévention et l'accès aux droits	• CERAF Mediation • ADIL 77 • France Victimes 77 • CIDFF 91 • AIDES
Pour l'environnement	• Seine-et-Marne Environnement • Le Rucher Lognot • Planète Val Maubuée • La Luciole Vairoise • Pensée(s) sauvage(s)

Fonds Résilience – Prolongation 2021

En mai 2020, la Région Ile-de-France a proposé à l'ensemble des EPCI franciliens ainsi qu'à la Ville de Paris, à la Métropole du Grand Paris et aux Départements franciliens, d'abonder le « fonds Résilience Ile-de-France et collectivités », fonds auquel ont contribué, à parts égales, le Conseil Régional et la Banque des Territoires à hauteur de 50 millions d'euros.

Initialement prévu comme une aide d'urgence aux entreprises de 0 à 20 salariés ainsi qu'aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) impactées par la crise du COVID-19, le dispositif a été élargi en octobre aux entreprises des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme, de l'évènementiel, du divertissement, et du bien-être ont été élargis à celles qui comptent de 20 à 50 salariés.

L'aide est une avance remboursable, sans intérêts ni garantie, d'un minimum de 3 000 € avec un plafond de 10 000 € pour les structures sans salarié, 50 000 € pour celles de 1 à 10 salariés, 100 000 € pour les plus de 10 salariés

Sur le territoire de l'Agglomération, une accélération des demandes a été constatée à compter d'octobre, avec un niveau de consommation de l'enveloppe supérieure à celui observé au plan régional.

Au 14 janvier 2021, 83 entreprises avaient bénéficié du Fonds Résilience, pour un montant d'avance de 1 398 000 €, soit 116 % de l'enveloppe territoriale. En moyenne, l'avance obtenue a été de 16 845 €.

Compte tenu du « succès » du Fonds et de la situation sanitaire, la Région Ile-de-France a proposé de prolonger le dispositif jusqu'au 30 juin 2021.

Ainsi, Paris-Vallée de la Marne participera pour 2021 à hauteur de 151 140 €.

Retour sur…

Présentation des bus au gaz naturels déployés à Torcy – 10 mars 2021

Pour un transport plus écologique, la RATP a réalisé à Torcy des travaux pour que l'ensemble des bus du dépôt de Bussy qui circulent dans la ville puissent dorénavant rouler au GNV, un gaz naturel de ville.

À ce jour, seuls 6 bus circulent au GNV sur la ligne 202. D'ici cet été, l'ensemble du parc des bus RATP 211, 220 et 321 devrait fonctionner au GNV.

Cérémonie de clôture de « Boostez votre projet engagé » - 12 mars 2021

Pendant plusieurs semaines, cinq porteurs de projet innovant ont bénéficié d'un soutien sur mesure pour faire avancer leur projet.

- **Interstice** (Roissy-en-Brie) : un tiers-lieu rassemblant plusieurs services pour favoriser l'inclusion sociale par le sport, le bien-être ou le maraichage.
- **Nuances de flow** (Noisiel) : une marque de vêtements et d'accessoires écologiques en teinture naturelle.
- **Boutique solidaire** (Courtry ou Chelles) : spécialisée dans les vêtements bébé-enfants, articles de puériculture.
- **Les petits délices de Maryse** (Champs-sur-Marne ou Noisiel) : un traiteur solidaire et responsable.
- **Le Cocon** (Chelles ou Champs-sur-Marne) : lieu de vie et de reconstruction autour du bien-être, de la médecine douce et des groupes de soutien.

Prochain Conseil communautaire

Jeudi 20 mai 2021
à l'Hôtel d'Agglomération à Torcy

Contact presse : Yohan Letertre
Attaché de presse ■ Cabinet du Président
y.letertre@agglo-pvm.fr ■ Tél. : 01 60 37 24 11